

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2022

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Jean-François ALUZE.

Etaient présents : Mmes DIAZZI Priscilia, FORTIN Hélène, GRAS Myriam, LUTZ Elodie, PRIEUR Julie et VACANTE Mireille. Mrs ALUZE Jean-François, BOURGEOIS Didier, LAROCHE Wilfried, LOUIS Michel, MOURON Bruno.

Ont donné pouvoir : Mme MICHAUD Nathalie à Mme VACANTE Mireille.

Les Conseillers ont décidé :

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022

Le Maire rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2022, il n'est possible d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022, et de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil Municipal, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Les conseillers décident de procéder au vote de crédits supplémentaires sur les comptes 2313 en dépenses et 2315 en recettes d'investissement et aux virements de crédits du compte 615231 aux comptes 739221 et 6216 déficitaires.

RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA CCGAM

Les conseillers ont pris connaissance du rapport d'activité 2020 de la CCGAM.

QUESTIONS DIVERSES

Ils autorisent les membres de la Société de chasse de Broye à utiliser les locaux du stade pour l'organisation de leur assemblée générale.

Suite à la proposition du Sydesl pour le remplacement des luminaires dans le Bourg, les conseillers par 6 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, décident d'accepter le projet.

Dans le cadre du projet de boulangerie, le Maire rencontrera Monsieur le Sous-Préfet pour un éventuel achat immobilier.

Ils autorisent le Maire à signer l'avenant au contrat de location du photocopieur ainsi que le devis proposé par Unfiniti pour la mise à disposition d'un technicien sous contrat de services pour le matériel informatique du secrétariat de Mairie.